

L'An deux mille vingt-deux,  
Et le vingt et un Mars à 19h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Mars 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Maire.

**Etaient présents** : M. Claude KRIEQUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint  
M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, Mme Laurine RENARD, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, pouvoir à Claude KRIEQUER - M. Alain BROCHARD pouvoir à Serge LOPEZ – Mme Sandrine BONNETAIN, pouvoir à Sylvie PESLERBE - Mme Karen RIAND, pouvoir à P. LAMOTTE - Mme Emmanuelle PONCHANT, pouvoir à Eric THERRY

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie PESLERBE

#### 14/7.5.2 - SUBVENTION 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARCOT présente le tableau des subventions aux associations pour l'année 2022, dont les montants ont été déterminés par la Commission des Finances après examen préalable par la Commission des Associations, pour une enveloppe globale proposée de 29 350.00 €, en tenant compte notamment du nombre d'asniérois parmi les adhérents, ainsi que des résultats financiers des associations et de la volonté de maintenir le soutien financier aux associations locales. Il est d'autre part précisé que l'association Western Rodéo Dancers ne solliciterait pas de versement de subvention pour 2022.

Monsieur GAL précise qu'il s'abstiendra sur ce sujet du fait de sa situation par rapport à l'association Co Education Active.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix Pour dont 5 pouvoirs, et 1 Abstention (O. GAL),  
APPROUVE** le tableau des subventions 2022 aux Associations, annexé au budget 2022.

-Pour extrait conforme-

Le Maire

Claude KRIEQUER

